



U

Le magazine de
la Communauté de
communes du Val de Sully

VDS

JUIN 2023 - N°24

Dossier

BUDGET / P7

DE 0 À 17 ANS / P3

Un été animé

TRAVAUX / P5

La crèche à Sully

ÉCONOMIE / P4

Les Ajeaunières

ENTREPRISE / P13

Le musée du cirque

Continuité et
grands projets



Edito



Durant ces derniers mois, notre collectivité a dû faire face, comme chacun d'entre nous, à l'envolée des prix de l'énergie, et, conséquence de l'inflation, à une hausse des salaires de la fonction publique sur une partie de l'année ; ces hausses prendront leur plein impact en 2023. La construction du budget fait l'objet d'une longue concertation (qui démarre en juin pour l'année suivante !) entre les élus et les services de notre collectivité. Comme vous pourrez le constater dans cette édition,

50% des recettes sont reversées sous forme d'impôts à l'Etat d'une part, et d'aide aux communes d'autre part... ces aides se font sous la forme de prise en charge d'impôts et taxes régulièrement dûs par nos communes et de subventions (fonds de concours) destinées à l'investissement local.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes engage un certain nombre de travaux et projets sur le territoire. Au niveau de la petite enfance/ enfance le principal projet en cours est la construction de la nouvelle crèche à Sully qui verra sa capacité d'accueil passer de 50 à 59 berceaux. Ce projet comprend également la réhabilitation des anciens locaux qui deviendront le nouvel accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans (80 places). Le rapprochement de ces deux activités sur un même site permettra de mutualiser un certain nombre de services, en particulier la restauration. Concernant le développement économique, outre la création de la zone d'activité des Ajeunières à Bray-Saint Aignan, la collectivité a conduit et financé en totalité d'importants travaux de réfection des voiries dans les ZA de la Pillardière (Sully sur Loire) et de la Jouanne (Ouzouer sur Loire). Elle poursuivra prochainement avec la ZA à Neuvy en Sullias.

En matière économique, tous vos élus entretiennent des relations de proximité avec les artisans et entreprises du territoire et notamment avec le CNPE de Dampierre en Burly (la centrale nucléaire), qui effectue actuellement des opérations dites de « grand carénage » dont le but est de valider et renforcer la sécurité des installations si essentielles pour notre territoire. En France, la poursuite du fonctionnement des centrales nucléaires est réexaminée tous les 10 ans. L'autorisation de poursuite est accordée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire au regard de la conformité des matériels et équipements et des travaux réalisés par la centrale pour répondre aux nouvelles normes de sûreté en vigueur. Cette étape s'appelle le réexamen de sûreté.

Pour le 4^e réexamen de sûreté, le législateur a prévu des enquêtes publiques permettant aux citoyens de se prononcer sur les dispositions proposées par EDF. Les réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Dampierre ayant passé leur 4^e réexamen de sûreté, une enquête publique est en cours (jusqu'au 3 juillet).

Cet été encore, notre territoire va connaître un nombre important d'animations, certaines organisées par les communes et leurs associations. Ces manifestations qu'elles soient culturelles ou festives sont, pour la plupart d'entre elles soutenues par la Communauté de communes. Prenez le temps de vous distraire et d'adresser un signe de reconnaissance à tous les bénévoles qui donnent de leur temps toute l'année pour animer notre bassin de vie. La Communauté de communes participe également à l'animation estivale : découvrez votre lieu de vie avec l'Office de tourisme, participez en famille aux animations proposées par l'animation jeunesse, le Belvédère ou le réseau des bibliothèques.

Les élus et les agents de Val de Sully vous souhaitent une agréable période estivale.

- Gérard BOUDIER -

Président de la Communauté de communes
du Val de Sully

En bref

ÉVÉNEMENTS La Communauté de communes soutient **Sully plage** (du 8 juillet au 6 août), la **Foire aux bestiaux et à l'agriculture locale** (à Sully sur Loire le 27 août), la **Fête de la Sange** (à Sully sur Loire les 8, 9 et 10 septembre) et le **Tour Vibration** (à Sully sur Loire le 22 septembre).

INTRAMUROS Bray-Saint Aignan et Vannes sur Cosson viennent de rejoindre Intramuros ! Vous pouvez désormais retrouver l'actualité de quinze communes du Val de Sully.

EMPLOI Testez plusieurs métiers lors de Métiers en fête le 21 juin (10h-17h) à Sully sur Loire, et repartez avec des nouvelles perspectives professionnelles. Plus d'infos sur www.valdesully.fr

PROPRIÉTAIRES Vous avez jusqu'au 30 juin pour déclarer vos biens immobiliers sur www.impots.gouv.fr

AIDES À LA MOBILITÉ La Région Centre-Val de Loire propose des subventions pour l'achat de trottinette électrique pliante, de vélo pliant et de vélo à assistance électrique. Renseignements sur www.centre-valdeloire.fr

EDF ENQUÊTE PUBLIQUE Du 1^{er} juin au 3 juillet, donnez votre avis ici www.registre-dematerialise.fr/4608 (ou en flashant le QR code) sur les dispositions proposées lors du 4^e réexamen périodique, au-delà de la 35^e année de fonctionnement des réacteurs de Dampierre en Burly.



Photo de couverture : animations bibliobus l'été dernier dans le quartier du Hameau à Sully sur Loire. Numéro rédigé courant mai, certaines informations ont pu évoluer. Toutes les mises à jour sont disponibles sur www.valdesully.fr, sur l'application Intramuros ou sur Facebook @ValdeSully.



LOISIRS

L'animation jeunesse à Sully Plage

UN ÉTÉ *animé* !

Animations, jeux, découvertes... Pour des vacances réussies en Val de Sully, les services de la collectivité s'occupent de tout pour vos enfants et petits enfants !

Détective party, un jeu de piste sur les traces du duc de Sully. Enquêtez avec l'Office de tourisme les samedis 20 juillet et 19 août (à partir de 16h30). Durée 1h. Tarif : 5€. Infos et réservations au 02 38 36 23 70 ou sur tourisme-valdesully.fr

Livret-jeu enfant : pour découvrir le Val de Sully en s'amusant. Entre histoire, trésor et nature, explications adaptées, découvertes ludiques, questions et jeux, demandez-le gratuitement dans les trois bureaux de l'Office de Tourisme.

Bébés lecteurs, séances de contes, jeux de société... les bibliothécaires vous accueillent dans une des 11 bibliothèques du réseau ou à Sully Plage et à l'Étang du Puits à Cerdon grâce au bibliobus.

Des activités pour les familles sont proposées au quartier du Hameau à Sully sur Loire tous les jeudis du 13 juillet au 3 août : structures gonflables, tournoi de foot, théâtre de rue, laser game, spectacle de magie. Plus d'information au 06 72 66 52 18.

Animations 6-17 ans : la pratique du tchoukball, spikeball, ultimate, speedminton, sports innovents, à Sully plage. Tous les lundis de 14h à 18h pour les 11- 17 ans et tous les mardis de 10h à 13h pour les 6-11 ans. Renseignements au 06 47 49 31 52.

Cinéma de plein air : sans réservation, à la tombée de la nuit. N'oubliez pas plaids, pop corn et anti-moustiques pour profiter des 4 séances : *L'école buissonnière* vendredi 7 juillet à Cerdon, *Hors normes* vendredi 14 juillet à Saint Aignan le Jaillard, *La fine fleur* vendredi 28 juillet aux Bordes et *Le prince oublié* vendredi 4 août à Villemurlin.

La nuit des étoiles

Elle revient à Saint Benoît sur Loire le samedi 22 juillet à partir de 19h, au Belvédère et dans la ville. Soirée exceptionnelle dédiée aux étoiles et à la lune, avec au programme : observation à la lunette astronomique, arts de rue, performance audio-visuelle immersive, concert...Restauration et possibilité de pique-niquer sur place. En partenariat avec l'Astro-Club d'Ouzouer sur Loire, la commune et le comité des fêtes de Saint Benoît sur Loire, le Pôle des étoiles de Nancay et le réseau des bibliothèques du Val de Sully.

Programme complet sur www.belvedere-valdesully.fr



ÉCOPARC FORESTIER DES AJEAUNIÈRES

Constatant qu'il était nécessaire de proposer du foncier aux entreprises du territoire en volonté de développement ou à celles désireuses de s'implanter dans l'est Loiret, la Communauté de communes a, dès 2019, envisagé la création d'une huitième zone d'activités. Ces entreprises souhaitant s'installer sur le secteur nord Loire, et les zones de Dampierre en Burly et Ouzouer sur Loire étant à saturation, le choix de Bray-Saint Aignan s'est imposé.

OPTIMISER L'ESPACE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce nouveau projet prendra la forme d'un écoparc forestier afin de concilier développement économique et respect de l'environnement. Ce concept d'aménagement et de gouvernance incite à une meilleure utilisation du sol et des surfaces par une optimisation des infrastructures, des équipements et des ressources.

Pour y accéder, la desserte principale de l'écoparc sera réalisée au niveau de l'inflexion de la RD 952, axe Gien-Orléans. En outre, un tourne à gauche sera créé sur la route départementale afin de sécuriser les entrées et sorties de l'aménagement.

UNE ARCHITECTURE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

A l'intérieur de la zone, les lots seront desservis autour du bassin de rétention paysager recueillant l'ensemble des eaux pluviales de la zone. D'un point de vue architectural, le but est de promouvoir une architecture, sobre qui se fonde dans l'écoparc forestier. Pour ce faire, les formes simples et les couleurs sombres sont privilégiées pour tous les bâtiments. Aux alentours, pour végétaliser les espaces, des essences de la forêt d'Orléans (noisetiers, frênes, chênes, ormes...) seront plantées.



Calendrier

- **Janvier 2023 :** dépôt du permis d'aménager
- **Second semestre 2023 :** lancement de la consultation des entreprises et choix
- **Dernier trimestre 2023 :** démarrage des travaux. Durée prévisionnelle 6 mois environ. Pendant ce temps, reprise de contact avec les entreprises qui ont pré-réservé des emplacements.
- **Livraison attendue mi 2024**



A ce jour, un certain nombre d'emplacements fait l'objet de pré-réservation.

< Vue d'ensemble 3D de la ZA des Ajeaunières proposée par le maître d'ouvrage.

PETITE ENFANCE

UNE NOUVELLE CRÈCHE À SULLY SUR LOIRE



Pour début 2025 :

1500 m² réhabilités avec
une crèche
de 59 berceaux
un accueil de loisirs
pour 80 enfants
Bâtiment éco-responsable

Afin de pérenniser l'existence de structures d'accueil au sein du quartier du Hameau, de mettre aux normes les bâtiments communautaires (accessibilité, amiante, qualité de l'air, etc.), de diminuer les coûts de fonctionnement des structures et leur empreinte écologique, d'offrir des conditions d'accueil optimales aux jeunes enfants et de disposer de locaux plus adaptés aux pratiques professionnelles actuelles, il a été décidé une réhabilitation-extension de la crèche. Ouverte à toutes les familles de la Communauté de communes (19 communes), il devenait en outre nécessaire d'augmenter le nombre de places disponibles dans cet établissement.

PLUS DE PLACES DANS DE MEILLEURES CONDITIONS

Le projet retenu consiste à **réhabiliter le bâtiment actuel pour y accueillir l'accueil de loisirs (enfants de 3 à 11 ans) et à créer une extension pour la crèche** (portant la capacité d'accueil de 50 à 59 berceaux). Les deux bâtiments auront des fonctionnements indépendants avec des entrées dissociées. Seuls les locaux techniques,

la cuisine et les espaces pour le personnel seront mutualisés.

UNE EMPREINTE CARBONE DIMINUÉE

Outre les enjeux sociaux (meilleures conditions d'accueil des enfants, requalification de l'entrée du quartier du Hameau,...), le projet est structuré par des enjeux environnementaux. Ainsi, un parking de **42 places végétalisées et une piste cyclable seront créés**. De plus, le bâtiment existant sera isolé. L'extension sera une construction bois.

D'un point de vue énergétique, une pompe à chaleur et des panneaux solaires remplaceront les énergies fossiles.

Les travaux, pilotés par le cabinet V+C Architecture, devraient débuter dans le courant du dernier trimestre 2023 pour se terminer début 2025.

Au conseil Extraits

Mars

- Approbation compte de gestion et administratif, affectation des résultats 2022 et adoption du budget 2023 du budget principal et des budgets annexes OTI et éco-parc des Ajeaunières
- Adoption des taux de fiscalité 2023
- Modification du tableau des effectifs
- Convention d'appui 2023 pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans avec l'Établissement Public Loire
- Convention type avec le Conseil régional pour la mise en oeuvre du fonds partenarial économie de proximité
- Adhésion à la mission Archives du centre de gestion du Loiret
- Adhésion 2023 au CAUE
- Subventions 2023 à collège Saint Joseph de Saint Benoît, Association Les amis du Festival, Comité de la Fête de la Sange, Comité des fêtes de Sully, L'Armada, les JMF en Val d'Or et Sologne
- Collection Michel Gand, transfert de propriété à la Ville d'Orléans

Avril

- Instauration de l'indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE-SARL MB Alimentation (Cerdon)
- Convention d'utilisation des équipements sportifs
- Mode de gestion des amortissements
- Octroi d'un congé bonifié
- Avant-projet définitif relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche de Sully sur Loire
- Approbation du règlement jeu concours organisé dans le cadre du forum de présentation des services
- Modification des représentants de la Communauté de communes au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Subventions 2023 au collège de Sully sur Loire, à l'Association Astro Club d'Ouzouer sur Loire, aux Jeunes Agriculteurs du Val de Sully
- Avenant n°1 à la convention OPAH conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil départemental du Loiret
- Subvention Politique de la Ville 2023- contrat de ville Communauté de communes du Val de Sully
- Bilan PACT 2022 (Projets artistiques et culturels du territoire).

Retrouvez tous
les derniers
comptes-rendus sur
www.valdesully.fr



Dossier **BUDGET 2023**

CONTINUITÉ



É ET *grands projets*



Grand principe budgétaire des collectivités territoriales : l'équilibre ! Cette année, pour y parvenir, il a fallu être particulièrement attentif à la situation nationale : une croissance ralentie (mais positive !) et une inflation record (notamment liée à l'accélération des prix de l'énergie et de l'alimentation).

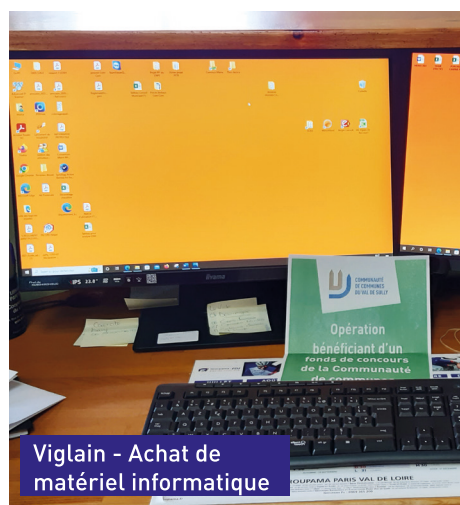
Mais il a fallu également, tenir le double objectif fixé par les élus depuis trois ans : baisser les dépenses de fonctionnement (hors fluide) et maîtriser les charges de personnel dans le but de préserver -voire maximiser- la capacité d'autofinancement de la collectivité. Dans ce contexte, des arbitrages sur les investissements à venir ont été relancés notamment pour ajuster le volume de ces investissements à la capacité de financement de la collectivité. Les opérations prioritaires à financer ont été définies en tenant par ailleurs compte des recherches de financements extérieurs.

C'est ainsi, qu'en 2023, des projets pour préserver la qualité de vie et l'attractivité du territoire seront menés (réhabilitation de la crèche, création d'un éco parc, poursuite de l'Opération Programmée de l'Habitat...) et la solidarité envers les communes membres maintenue.

En 2023, les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la crèche à Sully sur Loire vont commencer ! > page 5.

Les grandes ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Quelques exemples d'investissements communaux ayant bénéficiés des fonds de concours de la Communauté de communes :



Pour 2023 :

Les **dépenses de fonctionnement** devront principalement permettre :

- > la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 90 000 € (versés à Soliha pour les missions de suivi).
- > la réalisation d'une étude de gouvernance et de transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial (100 000 €).

Côté investissement, la collectivité va continuer à financer :

- > la réhabilitation et l'extension de la crèche à Sully sur Loire
- > la réhabilitation de la voirie de la ZA de la Pillardière
- > la réhabilitation du bâtiment principal et de la voirie ZA de la Jouanne
- > l'élaboration du PLUi
- > le lancement de nouvelles opérations, notamment la vidéoprotection.

SOLIDARITÉ *aux communes*

La solidarité envers les communes reste, depuis sa création, au cœur de la stratégie de développement de la Communauté de communes. En 2023, dans un souci de solidarité communautaire, la politique d'aide aux communes sera maintenue comme suit :

- > la prise en charge de la part du FPIC (**Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**) incombant aux communes (1,5 million €). Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes réputées "riches" pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En Val de Sully, la Communauté de communes prend tout à sa charge en optant pour un régime dérogatoire.

- > les fonds de concours (1,9 million €) pour **soutenir les communes membres dans leurs investissements**. C'est-à-dire que la Communauté de communes aide les communes à financer différents travaux ou achats dans le but d'améliorer la vie des habitants.

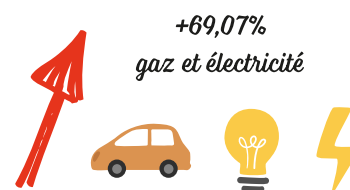
- > **Dotation de solidarité communautaire** (200.000 €) au bénéfice des communes membres.

- > **Subvention aux communes pour les fêtes locales** (19.000 €) ; **1 000 €** par commune en soutien aux fêtes communales (feu d'artifice, fêtes de village...).

- > Maintien de la prise en charge de la contribution globale au **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** pour un montant de 811 960 € (soit + 5,11% par rapport à 2022).

LE FONCTIONNEMENT *en résumé*

Les dépenses de fonctionnement sont les achats du quotidien et les salaires. Malgré une baisse de 5% opérée par tous les services sur les dépenses (hors fluide), le budget de fonctionnement est impacté, notamment, par la hausse du coût de l'énergie (gaz et électricité, +69,07 %) et les hausses de salaires (revalorisation indiciaire) et du SMIC.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

50 % de reversement à l'Etat et aux communes membres

La moitié du budget reversée à l'Etat (54%) (en partie par le biais du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour équilibrer les ressources entre les territoires) et aux communes membres (46%) afin de diminuer les inégalités de ressources fiscales.

En enlevant les reversements à l'Etat et aux communes membres, **IL RESTE 14 223 974 € POUR LES CHARGES COURANTES**

36% charges de personnel et frais assimilés

Auxiliaires de puériculture, professeurs de musique, bibliothécaires, conseillers emploi, policiers... **des métiers aux services des habitants !**

26% charges à caractère général

Dépenses courantes : carburant, électricité, fournitures, assurances, entretien et maintenance, prestation de services...

26% opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements des immobilisations permettent de constater annuellement la dépréciation de la valeur d'un bien et de dégager les ressources pour pouvoir le renouveler régulièrement. Permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement d'un bien. (cf. p. 12).

13% : subventions aux associations, SDIS, indemnités élus, ...

4% : provision pour contentieux et virement à la section d'investissement.

28 582 824 €
dépensés
au total dont

correspond à

14 223 974 €
pour les charges
courantes

Les principaux postes de dépenses en 2023

- ✓ Fluides (gaz et électricité) : **296 300 €**.
- ✓ La réalisation d'une étude pour le transfert des compétences eau et assainissement : **100 000 €**.
- ✓ Redevance contractuelle annuelle à verser au délégataire du centre aquaforme Val d'Oréane avec une régularisation de 90 000€ pour un montant total de **622 833 €**.
- ✓ Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : **90 000 €**.
- ✓ + 5,13% de charge de personnel liée pour l'essentiel aux augmentations du point de l'indice (+3,5 % au 1/07/2022) et du smic (+2.65% en mai et +2.01% en août

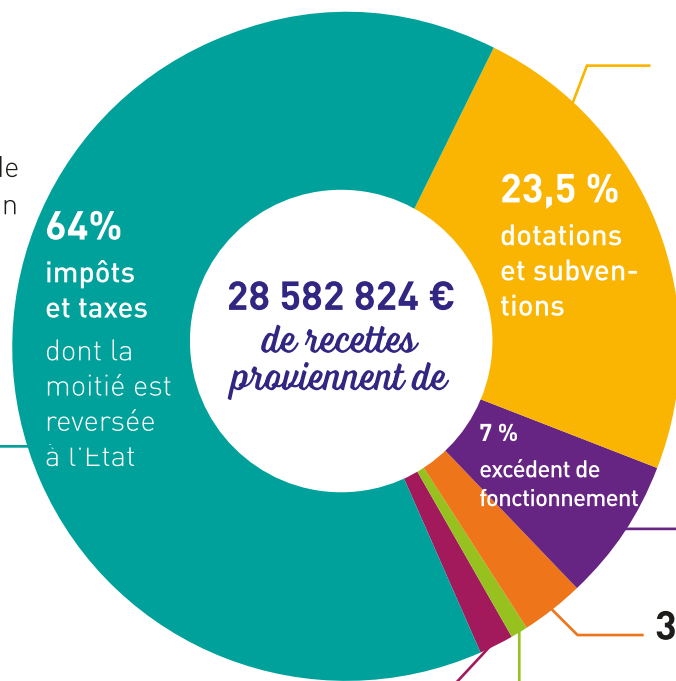
2022) sur une année pleine. La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs entre services pour davantage d'efficacité, et en n'ouvrant pas systématiquement les postes en cas de réussite d'un concours ou d'un examen : **5 184 989 €**.

- ✓ Subventions et dotations allouées : maintien de l'enveloppe globale 2022 budgétée : **739 588 €**.
- ✓ Maintien de la subvention aux communes pour les fêtes de village : **19 000 €**.
- ✓ Contribution au SDIS : **811 960 €** (+ 5,11%)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts locaux :

Composés de la TASCOM, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la CFE, la taxe GEMAPI, les attributions de compensation et la fraction de TVA (en remplacement de la CVAE et de la taxe d'habitation).



28 582 824 €
de recettes
proviennent de

Dotations de l'Etat et subventions (CAF, Loiret, Région...).

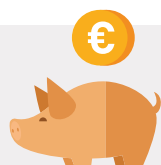
Maintien des subventions pour les deux postes de technicienne de rivières (53 408 €)
Subventions de la CAF, 656 500 € réparties entre les services liés à la famille (crèches, accueils de loisirs, animation jeunesse, politique de la ville...).

Solde entre recettes et dépenses de fonctionnement.

1,5 % Remboursement indemnités journalières et dotations aux amortissements des subventions

1 % Loyers des zones d'activités

3 % Facturation aux familles, billetterie spectacles, reversement au budget annexe...



Les principales recettes attendues en 2023

✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle est la subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales. Stabilisée, elle représente 1 147 900 € (rappel 2022 : 1 154 528 €).

✓ Les impôts des ménages et des entreprises

> **Pour les ménages** : vos élus ont décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des ménages (taxes d'habitation, foncière sur le bâti et non bâti).

> Pour les entreprises :

- La fraction de TVA en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), supprimé par l'Etat : 3 372 983 € pour l'année 2023.
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 6 419 397 €.
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) revue à la hausse. Le taux passe de 18,84% à 18,88% (recette supplémentaire attendue : 13 615 €). Le taux moyen des communautés de communes à fiscalité propre unique au niveau national est de 25,25 %.

> **pour tous les redevables de la taxe foncière et de la CFE** : le montant total attendu de la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) a diminué passant de 228 093 € en 2022 à 159 462 € attendus en 2023.

✓ Le report de l'excédent de fonctionnement de 2022 :

1 967 367 € (en augmentation de 38,93%).

✓ Produits des services

(facturation aux usagers des accueils de loisirs, des crèches, de la saison culturelle, de l'école de musique...) : 465 177 €. Reversement au budget annexe tourisme : 383 301 €.

✓ Loyers des locaux d'activités : 235 230 €

✓ **Dotations et subventions : 709 908 €** (voir répartition dans le graphique dessus).

L'INVESTISSEMENT *en résumé*

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses comprennent essentiellement des achats qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité: achats de matériel durable, construction, aménagement ou grosses réparations de bâtiments ou travaux d'infrastructures.

A noter : la collectivité n'a pas d'emprunt en cours.

Fonds de concours octroyés aux communes membres pour des travaux spécifiques comme la réhabilitation du patrimoine communal, des bâtiments ou lieux publics, les économies d'énergie sur l'éclairage public, l'acquisition d'équipement : 1 900 000 €

7,5 % Sont répartis entre les services urbanisme en partie pour l'élaboration du **Plan local d'urbanisme** (356 268 €) l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (111 602 €) et le **centre aquaforme Val d'Oréane** (70 000 €).

5,5 % pour l'**entretien des cours d'eau et la prévention des inondations** : études, entretiens, travaux (seuil du pont de La Bonnée...) soit 436 205 €.

6 % Services techniques

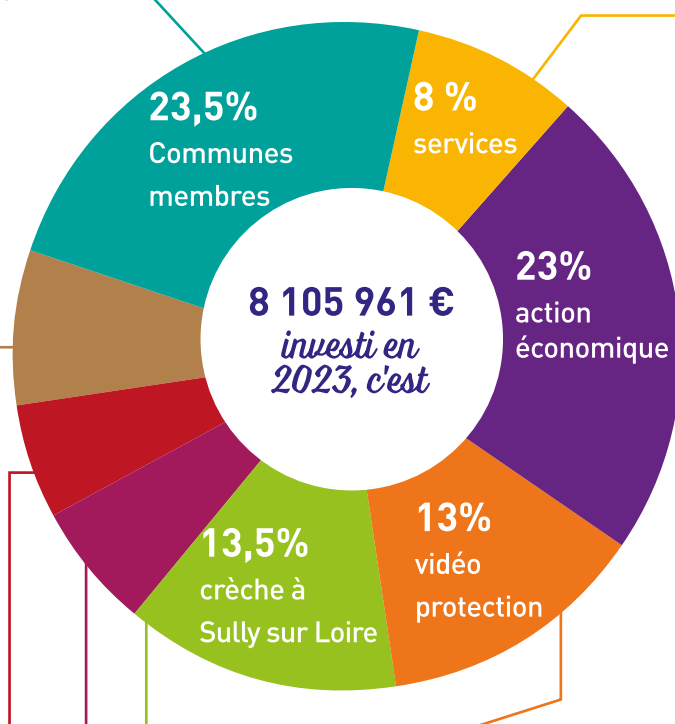
soit 452 452 €

Programme de petits travaux :

modernisation de la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires (alarme, GTC, économie d'énergie...) : 326 852 €

Signalétique chemins de rando et boucle cyclo : 71 560 €

Matériel informatique et mobilier divers : 54 040 €



678 890 € répartis entre **tous les services** (installations générales, matériel et outillages, matériel informatique, mobilier, logiciels...) et les dotations aux amortissements.

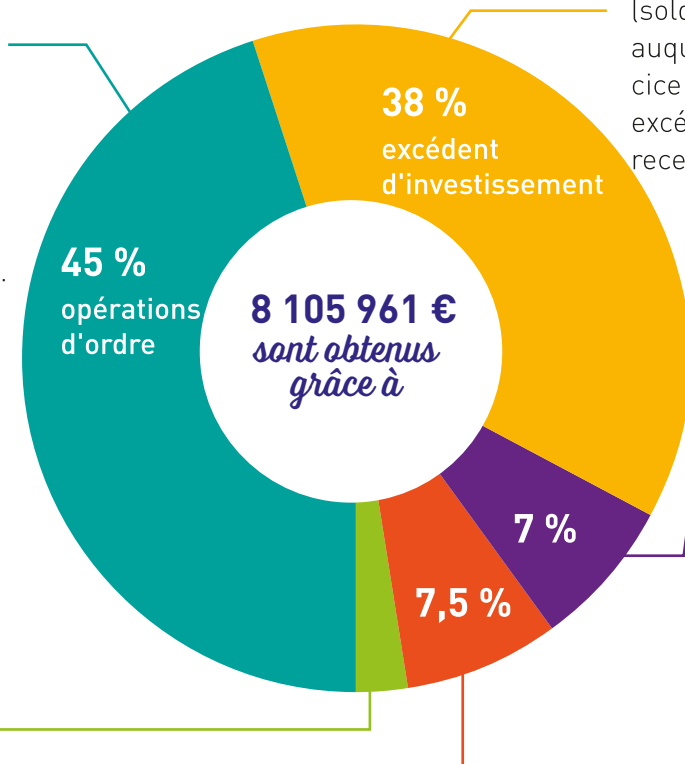
1 868 711 répartis comme suit : **Aides pour les Très Petites Entreprises** : 149 900 € et interventions sur les **Zones d'Activités** :
> à Ouzouer sur loire à la Jouanne :
 - acquisition de 2 parcelles et assistance à maîtrise d'ouvrage : 103 340 €
 - études diverses (levé topographique de l'extension) : 3 600 €
 - réhabilitation du bâtiment principal : 454 169 €
 - travaux sur la voirie : 535 311 €
> à Neuvy en Sullias
 - réfection de la voirie : 202 500 €
> à Sully sur Loire à la Pillardière :
 - réfection de la voirie : 419 890 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les collectivités territoriales financent leurs investissements principalement grâce à : leur capacité d'autofinancement, les dotations et subventions, les recettes fiscales et l'emprunt.

Les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écriture sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement, contribuent à dégager un **autofinancement** : 3 644 621 €

2,5 %
Opérations diverses : virement de crédits depuis la section fonctionnement (dépenses), opérations patrimoniales et remboursement d'avance versée à une entreprise.



FCTVA : reversement par l'Etat d'une part de TVA payée par la collectivité sur ses investissements de l'année. C'est le principal soutien de l'Etat à l'investissement public local.

3 062 540 € : résultat de l'exercice (solde entre recettes et dépenses) auquel s'ajoute le résultat de l'exercice précédent. Cette somme étant excédentaire, elle est inscrite en recettes d'investissement.

Subventions d'investissement en lien avec les travaux rivières (225 296 €) et **soldes de subventions** à percevoir pour : la crèche à Sully sur Loire (192 305 €), une étude réalisée dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (160 000 €), l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) qui est un dispositif permettant aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" (12 414 €).

Les budgets ANNEXES

L'OFFICE DE TOURISME

Les dépenses prévues liées au fonctionnement s'élèvent à **516 998 €**.

> Impression des dépliants randonnées pédestres et cyclos + nouveau magazine touristique Val de Sully : 22 000 €

> Mise en place d'une « détective party » + intervention de deux influenceurs pour la promotion sur les réseaux sociaux + traduction + cheminades : 13 250 €

> Actions de promotions mutualisées avec les offices de tourisme du Loiret et l'agence de développement et de réservation touristiques du Loiret et d'autres avec le service culture/patrimoine : 8 500 €

Côté investissement, une enveloppe de **23 344 €** a été votée et permettra notamment, de mobilier et divers aménagements pour l'installation de potelets vélos au niveau de la tour de la Loge dans le parc du château de Sully sur Loire.

L'ÉCO-PARC - ZA LES AJEAUNIÈRES À BRAY-SAINT AIGNAN

Le budget est de **2 608 171 € en fonctionnement et de 3 345 267 € en investissement**. Les dépenses et les recettes sont équilibrées. En 2023, un emprunt pourrait être contracté pour financer les travaux. Voir article consacré au projet des Ajeaunières page 4.



Présentation **ENTREPRISE**

LE MUSÉE DU CIRQUE ET DE L'ILLUSION

Ce musée, unique en France, fondé par Rémi Demantes à Dampierre en Burly, fêtera ses 20 ans en 2024. Une occasion de (re)découvrir les trésors qui s'y cachent, et de retrouver son âme d'enfant.

Avec mille pièces disponibles, le musée du cirque et de l'illusion, présente une collection rare de costumes et de matériel liés au monde du cirque, d'éléments de décors de films et de nombreux accessoires de magie.

Avec sa propre collection privée ou à partir des dons de grandes familles du cirque, Rémi Demantes réussit à dévoiler au public l'essentiel de ce qui a appartenu à Jean Richard, Achille Zavatta ou encore les Bario. Il présente également une scénographie digne d'un plateau de cinéma, avec des pièces monumentales de décor notamment du film *Deux frères*, de Jean-Jacques Annaud, sorti en 2004, même année que l'ouverture du musée, qui raconte l'aventure de deux tigres. Car on ne peut évoquer Rémi Demantes et le musée du cirque sans évoquer les tigres, chers à son cœur.

L'animal est omniprésent. Il vit d'ailleurs encore avec cinq tigres, un lion et une lionne à la maison, et présente régulièrement au public les naissances.

Sans cesse des nouvelles idées

En plus des visites du musée, l'équipe propose des animations autour de la magie : sorties scolaires, événements d'entreprises, arbre de Noël, diner spectacle ou encore stages d'initiations. Nouveau : vous pourrez même immortaliser votre visite en vous prenant en photo dans une cage avec un tigre au dessus de vous ; effet d'optique garanti !

Le musée dampierrois reste une référence pour tous ceux qui souhaitent en apprendre plus sur le cirque et l'illusion en s'amusant. Il est régulièrement contacté par des réalisateurs pour la location de décors et costumes, comme par exemple pour *Chocolat* de Roschdy Zem.

Un lieu de divertissement pour toute la famille

Insolite
À voir sur place, bien à l'abri, pour les plus grands (et les plus courageux !) **un yéti grande nature.**



Pendant les vacances scolaires juillet / août : ouvert en continu de 10h à 18h, spectacle de magie tous les jours à 15h. Plus d'infos : 02 38 35 67 50 et www.museeducirqueetdelillusion.com

Instant(s) de vie



CULTURE

Pierre de Maere

1000 MERCIS ! L'espace Blareau transformé en salle de concert, les lumières, le son, vos sourires... On s'en souviendra. Bravo aux artistes et techniciens.



POLICE

Sensibilisation

Les policiers interviennent régulièrement dans les écoles et accueils de loisirs pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière.

ENFANCE

Jeux du Val de Sully

Nicolas Ramon, parrain de l'événement et athlète handisport est venu rencontrer les accueils de loisirs lors d'une journée autour de l'athlétisme.



BIBLIOTHÈQUES

Spectacle jeune public

Le spectacle Trouille de trolls était complet et les enfants n'ont même pas eu peur de ses créatures.



TRAVAUX À LA ZA DE LA PILLARDIÈRE

Réfection de la voirie

Les travaux de réfection de la chaussée à la Pillardière sont terminés. Merci à tous les riverains pour leur patience. Petit avant/après pour se rendre compte du résultat. Le montant des travaux, entièrement financé par la Communauté de communes, est de 856 152 €.



L'ORATOIRE

CONCERTS DE

12^e saison des concerts de l'oratoire à Germigny des Prés, rendez-vous incontournable de la saison culturelle du Val de Sully en été. Profitez de concerts intimistes dans un cadre exceptionnel les dimanches de juillet avec au programme musiques du monde, chants populaires, harpe et découvertes. Infos et réservations sur www.valdesully.fr

DIMANCHE
02
JUILLET
18H

KAÏMOS
Voyage en Grèce
à Germigny des Prés
Avec **M. Menou, C. Delage,**
L. Sautereau et J. Boudsocq.

GRATUIT ET EN PLEIN AIR

Chants populaires grecs (rebétiko) évoquant l'exil et le réconfort des tavernes, à l'aide d'instruments traditionnels : baglamas, tzouras, bouzouki...

Le + : initiation danse grecque avec l'association Franco-Hellénique de Tours et les Ateliers de Germigny à partir de 17h !



AU BELVÉDÈRE DU 10 AU 12 JUILLET

STAGE DE MUSIQUES MÉDIÉVALES

Découvrez le chant et les instruments du Moyen Âge ! Ouvert à tous, débutants ou confirmés. Restitution à l'oratoire en fin de stage. Tarif 25 € | réduit 15 €.

Sur réservation au 02 34 52 02 45 ou belvedere@valdesully.fr

Avec J.F. Goudesenne (IRHT), C. Clément (Maîtrise d'Orléans), X.Terrasa (Instrumentarium de Chartres).

DIMANCHE
09
JUILLET
18H

HYRTIS
Découverte d'un instrument centenaire
Avec **Gladys Hulot (lames sonores, thérémine).**

Laissez-vous envoûter par l'univers d'hYrtis. Le thérémine est un instrument qui a la particularité de produire du son sans être touché. La lame sonore est une scie jouée à l'aide d'un arche.



DIMANCHE
16
JUILLET
18H

LES MÉCANOS
Chants populaires et percussions à molettes
Avec **B. Feugère, S. Decot, G. Bernard, J. Duraj, S. Pourrat, R. Bacher, J. Plasson, M. Bub, G. Sbaiz, A. Chillet.**

Entrez dans l'atelier des Mécanos ! Chants de travail et complaintes amoureuses à dix voix, issus des répertoires régionaux. Percussions et objets détournés (clés plates, pots d'échappement...).

DIMANCHE
23
JUILLET
18H

FRANCŒUR
Chanson pop et harpe
Accrochée à ses rêves, Francœur propose une chanson pop française accompagnée à la harpe. Prix Georges Moustaki 2020, sélectionnée aux Inouïs du Printemps de Bourges 2020.



AGENDA *culturel*



Sam. 17 juin	Scène ouverte	La Scène est à vous avec Mathis Poulin	Ouzouer sur Loire
Dim. 18 juin	Archéologie	Journées européennes de l'archéologie	Bonnée
Sam. 1 ^{er} juillet	Concert et cinéma	Germigny en fête	Germigny des Prés
Dim. 2 juillet	Musique grecque	Concert de l'oratoire 1/4 : Kaïmos	Germigny des Prés
Ven. 7 juillet	Ciné plein air	L'école buissonnière	Cerdon
Dès le sam. 8 juillet	Exposition	Vandale ! Benoît Lebrun (1754-1819), architecte et démolisseur	Saint Benoît sur Loire
Dim. 9 juillet	Découverte musique	Concert oratoire 2/4 : hYrtis	Germigny des Prés
Du lun. 10 au mer. 12 juillet	Stage	Musiques médiévales	Saint Benoît sur Loire
Ven. 14 juillet	Ciné plein air	Hors Normes	Saint Aignan le Jaillard
Dim. 16 juillet	Chants populaires	Concert oratoire 3/4 : Les Mécanos	Germigny des Prés
Sam. 22 juillet	Astronomie	La Nuit des étoiles	Saint Benoît sur Loire
Dim. 23 juillet	Harpe et chant	Concert oratoire 4/4 : Francœur	Germigny des Prés
Ven. 28 juillet	Ciné plein air	La fine fleur	Les Bordes
Vend. 4 août	Ciné plein air	Le prince oublié	Villemurlin
Dim. 6, 13, 20 et 27 août	Musique classique	Été musical	Sully sur Loire
Sam. 16 et dim. 17 septembre	Patrimoine	Journées européennes du patrimoine	Val de Sully
Dim. 24 septembre	Arts de la piste	Journée des mômes	Les Bordes



Agenda complet sur www.valdesully.fr/la-saison-culturelle
Réservez dès maintenant !



Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée
Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann'-Line Devienne
Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaïne, Serge Mercadié,
Sarah Richard, Hélène Tubach, Marie Madrolles, Marlène Guilpain, Ann'-Line Devienne
Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully ■ Parution et dépôt légal : juin 2023.
Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).



Tous nos évènements
sont sur Intramuros,
téléchargez l'application !

